



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Cergy-Pontoise, le

17 FEV. 2014

Service de l'agriculture, de la forêt  
et de l'environnement

Pôle aménagement rural, Eau et  
Espaces Naturels (PAREEN)

guichet unique de l'eau

Affaire suivie par : Mme Petitjean

☎ : 01.34.25.25.42.

📠 : 01.34.25.26.88

✉ : nadine.petitjean@val-doise.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé au guichet unique de l'eau un dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, enregistré sous le N° 95-2013-00028 concernant la réalisation d'un piézomètre, en vue d'établir une reconnaissance des sols ainsi que le niveau de la nappe souterraine du secteur, pour la réalisation du lycée Gustave Monod à **Saint-Gratien**.

Dans le cadre l'instruction de ce dossier, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Copies du récépissé et du présent courrier sont également adressés à la mairie de Saint-Gratien, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Val-d'Oise ([www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)) durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage à la mairie par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai d'un an. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef de service,

Le Chef du Service Agriculture Forêt  
Environnement  
Animateur de la MISE

Alain CLEMENT

Monsieur le Directeur de la Société  
d'économie mixte d'aménagement  
et de développement  
économique des Hauts-de-Seine  
28, boulevard Emile Zola  
92000 NANTERRE CEDEX